

**Golf Canada**

Suite 1 – 1333 Dorval Drive
Oakville ON
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700
1.800.263.0009
F 905.845.7040
E info@golfcanada.ca



Mis à jour le 10 février 2012

Comité du développement du sport

Paramètres

Mandat

Le Comité du développement du sport est un comité d'exploitation du PDG/DE de l'Association Royale de Golf du Canada (active sous l'appellation de Golf Canada), ci-après désignée sous le nom de « Golf Canada ». Il lui incombe d'aider le PDG/DE à remplir ses responsabilités de contrôle touchant les programmes de golf destinés aux joueurs juniors, à la formation des entraîneurs, aux équipes de haute performance et aux initiatives de développement des joueurs à long terme.

Fonctions principales du président (de la présidente)

En s'acquittant de son rôle, le président (la présidente) travaillera en étroite collaboration avec le personnel pour accomplir les tâches suivantes :

- Approuver les budgets consacrés au développement du sport pour fins de recommandation au conseil d'administration
- Travailler de concert avec la personne ressource du personnel pour planifier les réunions
- Soutenir les membres du Comité entre les réunions pour remplir les tâches
- Fournir au besoin des rapports écrits au PDG/DE

Tâches principales du Comité

En remplissant son mandat, le Comité exécutera les principales tâches suivantes :

- Surveiller le respect des normes en ce qui a trait au développement des joueurs à long terme lors de l'évaluation des programmes pour mettre au point des initiatives courantes et nouvelles;
- ACE et PGA du Canada – entraîneurs
- Golf en milieu scolaire
- Premiers élans CN
- Programmes Équipe Canada
Sélection
 - S'assurer qu'il existe un processus de sélection clair;
 - Passer en revue et approuver les critères de sélection sur une base annuelle;
 - Approuver les sélections des joueurs qui feront partie d'Équipe Canada
- Accords intervenus avec les joueurs
 - Approuver, sur une base annuelle, les accords intervenus avec les joueurs d'Équipe Canada
- Approuver les sélections en vue du Championnat mondial amateur et d'événements internationaux ciblés;
- Surveiller, sur une base continue, la performance du programme et faire le suivi;
- Consulter régulièrement les autres parties prenantes clés;
- Fournir des commentaires annuels dans le cadre du processus de planification stratégique de Golf Canada; et

"Golf Canada" and "Golf Canada & Design" are trademarks and service marks of the Royal Canadian Golf Association and may not be used without its permission. / « Golf Canada » et les dessins de marque « Golf Canada » sont des marques de commerce enregistrées et des marques de service de l'Association Royale de Golf du Canada et ne peuvent être utilisées sans son autorisation.

**Golf Canada**

Suite 1 – 1333 Dorval Drive
Oakville ON
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700
1.800.263.0009
F 905.845.7040
E info@golfcanada.ca



- Remplir les tâches additionnelles pouvant être confiées au Comité par le conseil d'administration de temps à autre.

Nominations

Les membres sont nommés au Comité par le conseil d'administration dans les 30 jours de chaque assemblée générale annuelle et leur mandat est d'un an. On s'attend à ce que les membres du Comité remplissent un minimum de trois mandats d'un an. S'il y a un poste vacant au sein du Comité, pour quelle que raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour occuper ce poste pendant le reste du mandat. Le conseil d'administration peut révoquer tout membre du Comité.

Composition

Le Comité sera composé de trois à six personnes, qui seront choisies conjointement par le président (la présidente) et le PDG/DE, en tenant compte de leurs connaissances, de leur expérience et de leur intérêt touchant le développement des joueurs. Les membres choisis pour faire partie du Comité doivent refléter dans la mesure du possible la nature diversifiée du membership de Golf Canada, y compris la langue, le sexe, l'origine géographique et l'ethnicité. Le conseil d'administration nommera le président (la présidente) du Comité, qui doit être un gouverneur ou un directeur. Le président (la présidente) peut remplir un maximum de quatre mandats d'un an. Lorsque les circonstances l'exigent, le Comité pourra nommer des membres au sein d'un comité consultatif et/ou d'un comité de sélection. Dans le cas de résolutions qui requièrent un vote, le président (la présidente) disposera d'un vote, mais il (elle) n'aura pas un deuxième vote dans l'éventualité d'une égalité.

Réunions et ressources

Le Comité peut tenir des réunions par téléphone ou en personne, au besoin. Les réunions se tiendront à la demande du président (de la présidente). Le Comité recevra les ressources nécessaires de la part de Golf Canada pour remplir son mandat et des membres du personnel aideront le Comité à accomplir son travail.

Rendre compte

Le Comité relève du PDG/DE. Un procès-verbal sera produit pour chaque réunion et les procès-verbaux et les rapports seront soumis au PDG/DE dans les 60 jours suivant chaque réunion du Comité. Les procès-verbaux seront ensuite accessibles pour examen sur la page Web des gouverneurs.

Examen et approbation

Ces paramètres ont été approuvés par le conseil d'administration le... et ils peuvent être soumis à une étude et révisés de temps à autre par le conseil d'administration.